Dijon (21) : sur le point d’être condamné à 10 ans de prison pour avoir violé l’épouse de son ami un soir du Ramadan… le Marocain Ahmed Garbouz profite d’une pause pour s’enfuir du tribunal

11/07/2026 à 13h35



Ce vendredi, peu après 16 heures et les réquisitions de l’avocat général, la présidente propose une pause d’un quart d’heure pour permettre à Maître Nicolas Bensa de se préparer à plaider. Cette pause est toujours accordée, car elle permet à la défense de régler les derniers arguments et de répondre si besoin aux réquisitions.

Mais Ahmed Garbouz, accusé d’un viol sur l’épouse de son ami, alors que **celui-ci l’avait invité au repas de rupture du jeûne du Ramadan, le 19 avril 2022**, en profite pour se faire la belle. Il comparait libre et, légalement, aucune contrainte ne pouvait s’exercer sur lui jusqu’à la fin des débats. A-t-il eu peur de la décision de la cour après les réquisitions ?

Constatant son absence, **la cour lance immédiatement un mandat**

d’arrêt et les forces de l’ordre sont immédiatement mobilisées pour tenter de le retrouver. Ahmed Garbouz, de nationalité marocaine, a de la famille en région parisienne et vit à Cannes depuis plusieurs mois. (…)

Ahmed Garbouz est déclaré coupable et condamné à 10 ans de réclusion criminelle, assorti d’un suivi socio-judiciaire de trois ans – autrement dit, il sera suivi pendant trois ans après sa sortie, avec des obligations à respecter sous peine de retourner en détention. **En revanche, il n’a pas d’interdiction définitive du territoire comme requis par l’avocat général**. (…)

Pour l’experte psychologue Laurence François, très expérimentée, G. [la victime] fait partie « des trois personnes les plus traumatisées que j’ai rencontrées dans ma carrière. » (…)

Le Bien Public

« Je lui ai dit de finir le repas de rupture du jeûne du ramadan et de préparer la chicha pour ma femme. Après, il devait me rejoindre au travail. » Mais il ne le rejoint pas. Et trois jours plus tard, son épouse lui annonce qu’Ahmed l’aurait violée. « Je culpabilise. C’est de ma faute, jamais je n’aurais dû laisser ma femme seule avec lui. On ne m’avait jamais trahi de la sorte. » (…)

Le Bien Public